

Bank
Banque
Banca

CLER

Bien préparés

Planification financière,
conseil en prévoyance et successoral



Dans la vie, la plupart des événements importants surviennent de manière imprévue. Il est donc essentiel de s'y préparer.



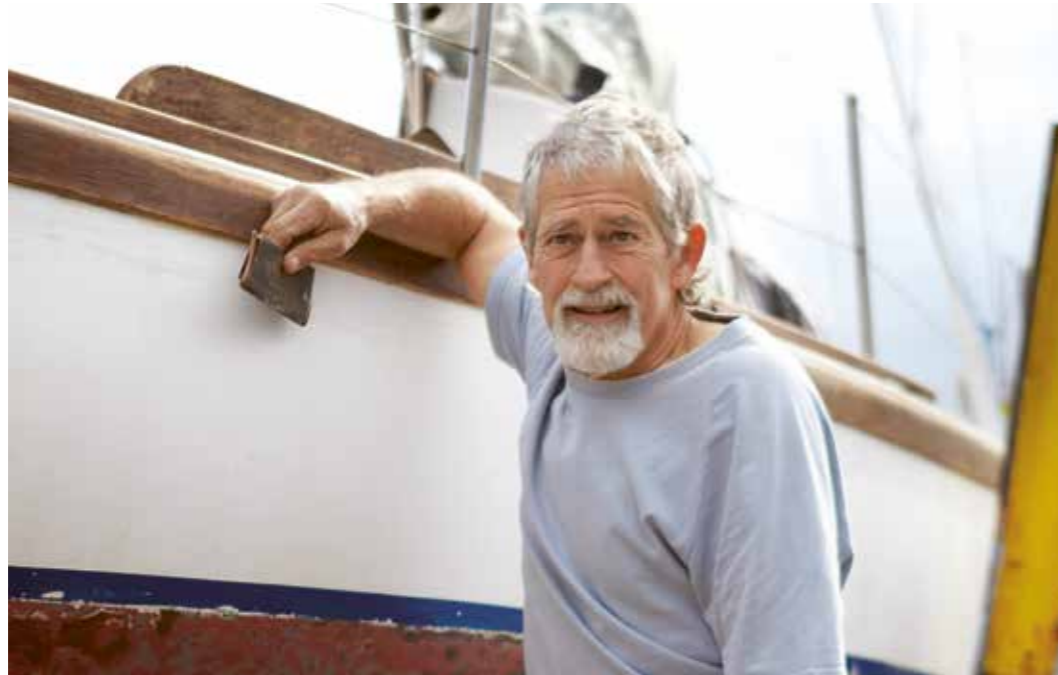
L'argent joue bien souvent un rôle prépondérant dans la réalisation de nos rêves, idées, projets et objectifs. Une planification financière est par conséquent indispensable tout au long de notre existence. Parce que la vie ne cesse de se complexifier, il est essentiel d'avoir à nos côtés un partenaire apte à identifier nos besoins et à nous conseiller de façon adéquate.

En effet, chaque phase de notre vie soulève son lot de questions: comment se préparer à la survenue d'événements imprévus? Comment mettre en place une solution de prévoyance flexible, susceptible notamment d'être adaptée en cas de changements d'ordre familial? Quels sont les principaux éléments à prendre en compte avant de déci-

der du financement d'un logement en propriété? Quelles questions faut-il se poser avant de se mettre à son compte? Comment préparer sa retraite de façon optimale? Comment procéder pour transmettre (de son vivant ou après son décès) sa fortune aux personnes de son choix?

La Banque Cler vous propose un conseil global incluant de nombreux aspects tels que le patrimoine, la fiscalité, la prévoyance, la succession, l'immobilier ou encore les recettes et dépenses. Quels que soient vos objectifs, nous vous aidons à les réaliser en constituant une base financière solide appelée à s'adapter en permanence à vos besoins personnels, afin que vous puissiez vous consacrer à ce qui importe vraiment: profiter de la vie.

Concrétiser ses projets grâce à une planification adéquate



Tout changement d'ordre personnel, familial ou professionnel a des répercussions sur les revenus, sur le patrimoine ainsi que sur la situation en matière de fiscalité et de prévoyance. Une planification financière s'impose donc.

Dresser le bilan de ses finances est judicieux à tout âge, car elles peuvent se trouver durablement modifiées par des changements d'ordre privé ou professionnel. Pouvoir compter sur un partenaire au fait de toutes ces interactions et en mesure, donc, d'aider à anticiper les imprévus, est essentiel pour prendre les bonnes décisions.

Quatre étapes pour une planification financière optimale

Analyse: cette phase constitue la base de tout projet. Avant de vous conseiller, nous étudions non seulement votre situation personnelle et financière, mais aussi et surtout vos besoins et objectifs.

Stratégie: nous déterminons ensuite vos souhaits ainsi que les moyens concrets de les réaliser.

Mesures: nous vous soumettons des propositions de prestations et de mesures permettant la mise en œuvre de la solution définie.

Accompagnement: nous demeurons à vos côtés et vous accompagnons tout au long de votre vie. Nous dressons ensemble un bilan régulier de votre situation et procédons en temps utile à l'adaptation de votre plan financier, notamment en cas de changement d'ordre personnel ou d'évolution des conditions cadres.

Questions en matière de planification financière

- Quel est actuellement l'état de vos finances?
- Quelles seraient les conséquences d'un partenariat enregistré ou d'un mariage sur votre patrimoine et sur votre situation fiscale?
- Quel type de financement d'un logement en propriété vous conviendrait le mieux à l'heure actuelle? Et une fois à la retraite?
- Pouvez-vous utiliser votre avoir de vieillesse pour financer votre accession à la propriété?
- Payez-vous plus d'impôts que nécessaire?
- De quel revenu disposerez-vous en principe une fois à la retraite?
- Pouvez-vous vous permettre une retraite anticipée?
- Préférez-vous percevoir votre avoir de la caisse de pension sous forme de rente ou de capital?
- Vos proches pourraient-ils s'en sortir financièrement s'il vous arrivait quelque chose?
- Dans le cadre de votre succession, comment pouvez-vous favoriser votre partenaire sans être marié?

Profitez de notre conseil global!

Dans le cadre de la planification financière, nous vous soumettons des propositions de solution adaptées à vos souhaits et à vos objectifs et vous permettons de disposer d'une vue d'ensemble de votre situation. Vous pouvez compter sur nous pour vous accompagner tout au long de votre vie.



Tout prévoir – même le pire

Pour l'instant, vous croquez la vie à pleines dents. Mais qu'advierait-il si celle-ci vous réservait de mauvaises surprises? Vos proches et vous pourriez-vous en sortir financièrement en cas d'invalidité ou de décès? Le conseil en prévoyance fourni par la Banque Cler vous aide à envisager l'avenir avec sérénité.

Mieux vaut prévenir que guérir

Il n'est jamais trop tôt pour se préoccuper de la prévoyance. La Banque Cler vous aide à analyser votre situation en la matière en mettant en évidence d'éventuelles lacunes de couverture et en vous indiquant comment prévenir la survenue de problèmes financiers. Elle calcule également le revenu que vous percevriez si vous ne pouviez plus travailler et vous donne des conseils pour mettre votre famille à l'abri du besoin dans une telle situation. Elle ne néglige pas non plus la question des conséquences financières d'un décès.

L'idéal est de procéder à une telle analyse à intervalles réguliers.

Envisager toutes les éventualités

Afin que vous puissiez aborder l'avenir avec sérénité, les conseillers de la Banque Cler répondent à toutes vos questions relatives à votre situation actuelle et future en matière de prévoyance.

De nombreux paramètres doivent être pris en compte. Nous réfléchissons avec vous à tous les scénarios possibles afin que votre solution de prévoyance couvre de manière optimale toutes les éventualités.

En savoir plus sur la prévoyance

N'attendez pas pour prendre rendez-vous: nous vous expliquerons comment organiser au mieux votre prévoyance. Vous trouverez plus d'informations dans notre brochure dédiée à ce thème ainsi qu'à l'adresse www.cler.ch/prevoyance.



Subvenir à ses besoins vitaux

Prévoyance étatique

- AVS
- AI
- PC

1^{er} pilier

Vivre correctement

Prévoyance professionnelle

- Prévoyance obligatoire LPP
- Prévoyance surobligatoire

2^e pilier

Complément individuel

Prévoyance individuelle

- Prévoyance liée (pilier 3a)
- Prévoyance libre (pilier 3b)

3^e pilier

A la retraite ainsi qu'en cas d'incapacité de gain, les prestations versées dans le cadre des 1^{er} et 2^e piliers représentent généralement 60 à 70% du dernier revenu perçu, ce qui ne suffit souvent pas pour conserver le même niveau de vie. Le 3^e pilier, à savoir la prévoyance privée, permet de combler cette lacune.

Questions en matière de prévoyance

- Votre famille parviendrait-elle à s'en sortir financièrement si vous (ou votre partenaire) ne pouviez plus travailler ou décédiez subitement?
- Dans quelle mesure les prestations d'assurance versées en cas de maladie diffèrent-elles de celles octroyées à la suite d'un accident?
- Quelles prestations de prévoyance percevrez-vous en principe à l'âge de la retraite? Quelles sont les différences entre la prévoyance liée et la prévoyance libre?
- Comment protéger au mieux vos proches?
- Qu'advierait-il de votre avoir de la caisse de pension en cas de divorce?
- Dans le cadre de votre succession, comment pouvez-vous favoriser votre partenaire sans être marié?
- Quelles seraient vos possibilités en matière de prévoyance si vous veniez à vous mettre à votre compte?

Tout se passera comme prévu

Le meilleur moyen d'avoir la certitude que votre volonté sera respectée si vous venez à décéder subitement ou à perdre votre capacité de discernement est de consigner vos souhaits noir sur blanc.

Un décès bouleverse durablement la vie des proches du défunt, qui ont alors autre chose en tête que les aspects administratifs et organisationnels. Plus votre succession sera réglée de façon précise et clairvoyante, plus vous laisserez à vos proches le temps de faire leur deuil et moins il y aura de risques de litiges entre héritiers.

Le conseil en matière de succession fourni par la Banque Cler vous offre l'assurance que rien ne sera laissé au hasard après votre disparition. Vous pouvez ainsi prendre les bonnes décisions l'esprit tranquille pour vous assurer que votre patrimoine sera transmis à vos descendants conformément à votre volonté.

Chaque situation est unique

Que vous soyez célibataire ou en couple, nous vous aidons à rédiger votre testament, votre contrat de mariage ou votre pacte successoral et vous proposons une solution adéquate. Nous vous expliquons ce que prévoit par défaut la législation, quelles sont les possibilités dont vous disposez et comment vous pouvez favoriser certains proches dans le cadre de votre succession.

Jouer la sécurité

Avez-vous déjà rédigé un testament ou conclu un contrat avec la personne qui partage votre vie? Nos spécialistes s'assurent que vos dispositions sont encore actuelles et conformes à la législation.

En cas d'incapacité de discernement

Vous pouvez désigner, dans le cadre d'un mandat pour cause d'incapacité, une personne qui vous représentera ou gèrera vos finances si vous venez à perdre votre capacité de discernement. Vous pouvez également rédiger des directives anticipées afin de vous assurer que vos souhaits en matière de soins médicaux seront respectés ou de désigner une personne apte à prendre des décisions à votre place dans ce domaine.

Là encore, nos spécialistes se tiennent à vos côtés pour vous conseiller.

Tout définir noir sur blanc

Dans le cadre du conseil en matière de succession, nous analysons vos souhaits et vous proposons des solutions de mise en œuvre, qu'il s'agisse d'établir un contrat de mariage, un pacte successoral ou un testament. Nous pouvons également rédiger à votre intention une ébauche de mandat pour cause d'incapacité.



Questions en matière de succession

- Si vous veniez à décéder aujourd'hui, qui hériterait de quoi?
- Pouvez-vous aménager votre succession comme bon vous semble?
A qui une part (réserve héréditaire) revient-elle de droit?
- A qui sera versé votre capital de prévoyance?
- Comment rédiger un testament et quels sont les éléments à prendre en compte?
Dans quels cas est-il plus judicieux d'établir un pacte successoral?
- Quels sont les points qui peuvent être réglementés dans un contrat de mariage?
- Comment pouvez-vous faire en sorte que votre partenaire s'en sorte financièrement après votre décès?
- Quelles sont les règles successorales applicables aux couples de même sexe?
- Comment vous assurer que votre partenaire ou votre conjoint pourra continuer de vivre dans votre logement commun?

Un regard neuf

Notre nom reflète notre programme.
En romanche, «cler» signifie clair, simple
et compréhensible. Nos garanties:

**Nous parlons argent, sans tabous,
quelle que soit votre fortune.**

«Parler d'argent ne se fait pas»: telle est la règle tacite. Les banques se cachent derrière des termes techniques, tiennent des discours ampoulés et compliquent délibérément les choses. Nous entendons faire évoluer cette situation. Nous parlons argent. Nous sommes à l'écoute de notre clientèle, posons des questions et conseillons en toute franchise. Car il n'y a pas de raison que seuls les spécialistes soient capables de gérer intelligemment des capitaux.

**Les opérations bancaires doivent être simples,
du moins pour vous.**

Nous entendons clarifier et simplifier au maximum les opérations bancaires pour notre clientèle afin de les rendre conviviales. En notre qualité de banque attirée, nous vous proposons tout ce dont vous pouvez avoir besoin pour gérer vos affaires financières. Nous vous aidons aussi à changer de banque si votre établissement actuel se fait quelque peu prier. De notre côté, si vous décidez de solder un compte détenu chez nous, nous respecterons votre volonté.

**Un bon conseil ne doit pas forcément se payer cher,
il doit surtout être utile.**

La vie nous réserve bien des surprises. Elle nous place dans des situations tantôt agréables, tantôt délicates, où la question de l'argent est incontournable. Dans tous ces

moments-là, vous pouvez compter sur nous. La finance est notre métier: nous vous aiderons à garder votre situation financière bien en main, quelle qu'elle soit.

Nous agissons dans l'intérêt général, depuis 1927.

Notre banque est issue du mouvement coopératif suisse. Sous l'appellation «Banque des coopératives et des syndicats», elle s'est intéressée très tôt au financement de logements coopératifs. Elle a été rebaptisée par la suite «Banque Coop».

En 2017, notre établissement est devenu la «Banque Cler». Ces changements de nom successifs ne modifient en rien notre culture sociale. Bien au contraire: l'égalité salariale, l'offre de produits financiers et de modèles de travail adaptés aux familles, les réseaux de femmes, la recherche contre le cancer et le courant vert sont autant d'exemples actuels de notre engagement social.

**Une banque suisse détenue par des Suisses et destinée
aux clients suisses. Un concept hyper-ennuyeux, non?**

La Banque Cler ne serait pas un sujet intéressant pour un thriller. Nous sommes bien trop pragmatiques et conscients des risques. Nous assurons le suivi de familles, de couples et de clients individuels ainsi que celui de petites et moyennes entreprises. En Suisse.

La Basler Kantonalbank, notre propriétaire, nous apporte son soutien: nous bénéficions ainsi d'une stabilité et d'une prévisibilité élevées, d'un faible niveau de risque, d'une vision à long terme et d'une politique d'investissement réfléchie.

Nous trouvons cette sorte d'ennui hyper-passionnante.



Prêt(e) à franchir le pas?

Il est rassurant de savoir que tout est sous contrôle.
Tout comme il est rassurant d'avoir trouvé la bonne banque.

Prêt(e) à franchir le pas? Nous le sommes.
Les conseillers de la Banque Cler vous accompagnent
dans votre démarche avec professionnalisme et se
réjouissent eux aussi que votre planification porte ses fruits.

Un conseil optimal. La banque adéquate.

Banque Cler SA
Case postale
4002 Bâle

Notre Centre de conseil
est joignable du lundi au vendredi,
de 8h00 à 20h00, au 0800 88 99 66.
info@cler.ch



Banque Cler SA
Case postale
4002 Bâle

Téléphone 0800 88 99 66
info@cler.ch
www.cler.ch

Les informations figurant dans le présent document revêtent un caractère purement informatif. La Banque Cler ne saurait garantir leur exactitude, leur actualité et leur exhaustivité. Les présentes déclarations ne constituent ni une recommandation de placement, ni une invitation à soumettre une offre. Nous préconisons de solliciter l'avis d'un professionnel avant toute décision d'investissement. La Banque Cler se réserve le droit de modifier à tout moment ses offres de prestations et ses prix. Certains produits ou services peuvent faire l'objet de restrictions juridiques et n'être donc pas disponibles pour l'ensemble des clients ou personnes intéressées. L'utilisation de contenus de la présente brochure par des tiers, notamment dans leurs propres publications, requiert l'accord préalable de la Banque Cler.